Registre Alos Sibas Abense

[http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r14692ztn3dpvk/f25?context=ead::FRAD064003\_IR0002\_ALOS68](http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark%3A/81221/r14692ztn3dpvk/f25?context=ead::FRAD064003_IR0002_ALOS68)

L’an 1899, le 3 avril à 8 heures du matin (heure légale), nous, adjoint au maire, faisant par interim fonction d’officier d’état civil, de la commune de Alos Sibas Abense avons procédé à la transcription de l’acte dont la teneur suit :

« extrait des minutes du greffe du tribunal de Saint-palais (Basses Pyrénées, République Française). Au nom du peuple français, le tribunal de première instance séant à Saint-Palais, troisième arrondissement du département des Basses Pyrénées, a rendu le jugement qui se trouve au bas de la requête dont la teneur suit :